

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/059/DEL/8.8

Séance du 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FIRION Isabelle par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 26/02/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention :

Objet : PROGRAMME REGIONAL « PIQU'EN VILLE » - CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LE GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND POUR L'ANNEE 2025

Voilà déjà un an que la commune d'Eu adhère au projet régional « *Piqu'en ville, un hérisson dans mon jardin* », porté par le Groupe Mammalogique Normand (GMN). Ce programme est destiné à restaurer la perméabilité du tissu urbain en faveur de la petite faune terrestre, en particulier le hérisson d'Europe. Entre réchauffement climatique et utilisation excessive de pesticides, ce petit mammifère est en effet en danger, à plus forte raison quand le cloisonnement de nos villes l'oblige constamment à traverser les routes pour chercher sa nourriture. Très concrètement, l'opération « *Piqu'en ville* » vise donc à reconnecter les espaces verts publics et les jardins privés volontaires, par la création de passages de 15 cm de diamètre dans les murs et grillages, afin de permettre aux animaux sauvages de se déplacer tout en s'éloignant du réseau routier et ainsi limiter le risque de mortalité.

Pour le bien des hérissons, mais pas que ! « *Piqu'en ville* » est un programme de mobilisation citoyenne. Cet appel à la participation de tous est générateur de lien, parce que réaliser des passages entre les jardins donne aussi l'occasion de créer des passerelles entre les agents de la collectivité, les associations et les particuliers, mais aussi au sein des familles, entre générations.

.../...

Depuis l'adhésion de la commune au programme « *Piqu'en ville* » ce sont près d'une vingtaine de portes qui ont été aménagées, dans des jardins particuliers, mais aussi dans des espaces verts publics comme aux écoles Primevère et Brocéliande, ou au stade Franchet. Petit à petit, les quartiers de la ville d'Eu s'ouvrent et permettent aux petits mammifères de se déplacer pour trouver à manger... sans se faire écraser.

Les agents communaux et les bénévoles participant à la mise en œuvre du programme « *Piqu'en ville* » sur notre territoire disposent désormais d'une formation leur permettant une certaine autonomie pour diagnostiquer les jardins volontaires et réaliser par eux-mêmes un certain nombre de passages. C'est pourquoi le GMN nous propose pour l'année 2025 une simple convention de « *compagnonnage* », plutôt que l'option « *compagnonnage et assistance technique* » retenue l'an passé. Cette convention est assortie d'un soutien financier au GMN de 100 € (correspondant à une journée de mobilisation du GMN sur la commune pour l'année 2025. Temps fort à définir : « *Rendez-vous aux jardins* » ?).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de collaboration entre la ville d'Eu et le Groupe mammalogique Normand pour l'année 2025.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

